

Annexe IV

TABEAU DE CLASSIFICATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

CATEGORIE	SOUS-CATEGORIE	ECHELLES	POSTES D'EMPLOI OU FILIERES		DEFINITIONS ET CONDITIONS de recrutement
			Techniques	Administratifs	
Exécution	- 1 - Agent sans spécialité ni qualification	-- 11 --	Manœuvre nettoyeur	Nettoyeur.	Agent ayant le niveau primaire. Ils sont appelés à effectuer des travaux simples pouvant comporter certains efforts physiques.
		-- 12 --	Manœuvre spécialisée	Coursier Hajeb 1 ^{er} degré. Gardienn ou veilleur de nuit.	Niveau 2 ^{ème} année secondaire ou ayant une expérience de deux années dans la spécialité.
	- 2 - Agent avec spécialité ou qualification	-- 21 --	Ouvrier ordinaire	Adressographe. Hajeb 2 ^o degré. Archiviste 1 ^{er} degré.	Agents ayant des connaissances professionnelles résultant d'une formation sanctionnée par un diplôme ou un niveau minimum de 2 ^{ème} année secondaire ou professionnelle ou une expérience professionnelle de 5 années minimum
		-- 22 --	Ouvrier qualifié	Hajeb 3 ^o degré. Commis 1 ^{er} degré. Chauffeur 1 ^{er} degré. Dactylographe 1 ^{er} degré. Standardiste 1 ^{er} degré. Archiviste 2 ^o degré. Aide magasinier.	
		-- 23 --	Ouvrier hautement qualifié	Démarcheur. Dactylo 2 ^o degré. Chauffeur 2 ^o degré. Magasinier 1 ^{er} degré. Commis 2 ^o degré. Archiviste 3 ^o degré. Standardiste 2 ^o degré.	
	- 3 et 4 - Petite Maîtrise	-- 31 --	Technicien 1 ^{er} degré	Chauffeur 3 ^o degré. Commis 3 ^o degré. Mécanographe 1 ^{er} degré. Aide comptable. Bibliothécaire. Magasinier 2 ^o degré. Correcteur 1 ^{er} degré.	Agents pourvus d'un diplôme de l'enseignement secondaire (1 ^{er} partie du bac) minimum ou justifiant d'un niveau équivalent et possédant une expérience professionnelle de 10 années minimum. Ces agents pourraient être appelés à diriger une équipe d'un certain nombre d'agents d'une même spécialité.
		-- 33 --	Technicien 3 ^o degré	Commis principal 2 ^o degré. Comptable 2 ^o degré. Sténo-dactylo 2 ^o degré. Correcteur 3 ^o degré.	
		-- 41 --	Technicien Spécialisé 1 ^{er} degré	Secrétaire 1 ^{er} degré. Comptable 3 ^o degré.	
		-- 42 --	Technicien Spécialisé 2 ^o degré	Secrétaire 2 ^o degré. Chef comptable 1 ^{er} degré.	
-- 43 --	Technicien Spécialisé 3 ^o degré	Secrétaire 3 ^o degré. Chef comptable 2 ^o degré.	Agents titulaires soit du bac complet, soit d'un autre diplôme équivalent et justifiant d'une expérience. Toutes les conditions précédentes peuvent être remplacées par une expérience de 15 ans au moins. Ils pourraient être responsables avec le concours d'agents placés sous leurs ordres de l'exploitation ou de l'entretien d'installation importante ou de la conduite d'un atelier ou d'un bureau. Ils peuvent en outre, à titre personnel compte tenu de leur technicité être chargés des tâches très spécialisées.		

CATEGORIE	SOUS CATEGORIE	ECHELLES	POSTES D'EMPLOI OU FILIERES		DEFINITIONS ET CONDITIONS de recrutement
			Technicien	Administratifs	
MAITRISE	— 5 — Haute Maîtrise	— 51 —	Technicien Supérieur 1 ^{er} degré	Maquettiste publiciste 1 ^{er} degré. Rédacteur administratif 1 ^{er} degré.	Agents ayant accompli au moins 2 années d'études supérieures sanctionnées par le succès aux examens de fin d'année ou justifiant d'un diplôme équivalent d'une école spécialisée ou ayant une expérience de 18 ans dans la spécialité. Ils peuvent être chargés d'une responsabilité d'encadrement. Ils sont en outre à titre personnel et compte tenu de leur technicité appelés à effectuer des tâches très spécialisées.
		— 52 —	Technicien Supérieur 2 ^o degré	Maquettiste publiciste 2 ^o degré. Rédacteur administratif 2 ^o degré.	
		— 53 —	Technicien Supérieur 3 ^o degré	Maquettiste publiciste 3 ^o degré. Rédacteur administratif 3 ^o degré.	
CADRE	— 6 — Cadre	— 61 —	Ingénieur Adjoint.	Administrateur Adjoint	Agents diplômés de fin d'études supérieures ou ayant assumé des responsabilités de conception et d'encadrement dans la spécialité durant au moins 7 ans en qualité de technicien supérieur 3 ^o degré ou rédacteur administratif 3 ^o degré.
		— 62 —	Ingénieur 1 ^o degré	Administrateur 1 ^o degré.	Diplôme de fin d'études supérieures et avoir une ancienneté de deux ans dans le grade d'administrateur adjoint ou d'ingénieur adjoint.
		— 63 —	Ingénieur 2 ^o degré	Administrateur 2 ^o degré.	Diplôme d'études supérieures et avoir une ancienneté de deux ans dans le grade inférieur.
CADRE Supérieur	— 7 — Cadre Supérieur	— 71 —	Ingénieur Principal	Administrateur principal 1 ^o degré.	Diplôme d'études supérieures de 3 ^o cycle ou ancienneté de 2 ans au moins dans le grade immédiatement inférieur.
		— 72 —	Ingénieur Principal 2 ^o degré	Administrateur principal 2 ^o degré.	Diplôme d'études supérieures de 3 ^o cycle et ancienneté de 2 ans au moins dans le grade immédiatement inférieur ou 4 ans d'ancienneté dans le grade d'ingénieur 2 ^o degré ou d'administrateur 2 ^o degré.
		— 73 —	Ingénieur Principal 3 ^o degré	Administrateur principal 3 ^o degré.	Diplôme d'études supérieures de 3 ^o cycle et ancienneté de 2 ans au moins dans le grade immédiatement inférieur ou 4 ans d'ancienneté dans le grade d'ingénieur principal 1 ^o degré ou administrateur principal 1 ^o degré.